

Véronique Hargot-Deltenre

Rue du Houblon, 5 bte 8

1000 Bruxelles

Veronique.hargot@gmail.com

Tel : +32 478 31 33 45

Monsieur Pierre Leerschool,

Administrateur délégué et directeur général

SUDPRESSE

134 rue du Coquelet,

5000 Bouge-Namur

Bruxelles, le 17 août 2019

Objet : Droit de réponse à l'article de presse

Lettre recommandée AR

Monsieur le Directeur général,

Je soussignée, Véronique Hargot-Deltenre, auteure de l'ouvrage « Un miracle eucharistique à Bruxelles méconnu – et son lien avec l'église Sainte-Catherine », entends, par la présente, faire usage du droit de réponse suite à un article paru dans Sudpresse - La Capitale-La Meuse dont vous dirigez le contenu.

Titre : NON, Sainte-Catherine n'est pas antisémite !

Le samedi 10 août 2019, le journal « La Capitale » a publié un article, repris par « La Meuse » et relayé sur ses réseaux sociaux, intitulé : « *Propos antisémites à l'église Sainte-Catherine. Des affiches à l'entrée de l'édifice religieux et un livre qui y est vendu suscitent la polémique* » dans lequel l'auteure est directement et gravement mise en cause ainsi que l'association Les Amis de Sainte-Catherine éditrice du livre, présentée à tort comme une « congrégation fondamentaliste » alors qu'il s'agit d'une asbl dont l'objet est « la préservation et la promotion du patrimoine matériel et immatériel de l'église Sainte-Catherine et des autres églises, (...) ». Voir son communiqué sur www.amisdesaintecatherine.be du 12 août 2019.

D'après l'article, des « paroissiens scandalisés auraient demandé de retirer l'affiche en question », ce que nos investigations n'ont nullement confirmé. Cette information est donc erronée : il n'y avait en effet rien de diffamatoire dans l'annonce (affichée depuis une année environ) d'un livre et une affiche relatant un miracle eucharistique attesté par l'Eglise catholique, en lien avec des hosties volées dans le tabernacle de l'ancienne chapelle Sainte-Catherine en 1369, et une évocation incontournable des circonstances du miracle lui-même (une profanation dans une synagogue).

L'article incriminé évoque « un texte qui s'assimile à un pamphlet », un livre ponctué de « stéréotypes visibles » qui raconte une légende « tout en accablant les juifs bruxellois » et accable l'auteure de « propos diffamatoires envers les juifs ».

Une lecture honnête du livre n'autorise pas de telles accusations : l'auteure a veillé à contextualiser les faits, à rappeler les condamnations par l'Eglise catholique de toute forme d'antisémitisme, l'interdiction de toute « incitation à la haine », ses appels « à la repentance et à la conversion de notre regard sur nos frères aînés » etc.

Outre les interprétations abusives et les erreurs relayées par la Ligue Belge (« la fable antisémite » ne remonte pas au 17ème siècle mais 14ème siècle), la journaliste (qui n'a pas pris contact avec la personne qu'elle accable) n'a manifestement pas lu le livre en question.

En faisant endosser par l'auteur des propos tels que « 'd'affreux sacrilèges', 'poussé par les suggestions du démon' et causé par 'l'avarice' », la journaliste témoigne d'un manque de professionnalisme ou d'une malhonnêteté intellectuelle : les éléments cités étant extraits non de la plume de l'auteure (qui prend le temps ailleurs de les contextualiser) mais d'un ecclésiastique qui fit le récit des événements en 1870.

Loin de vouloir « charger » quelques juifs (et plus loin dans l'histoire, les protestants puis les révolutionnaires français qui cherchaient à s'emparer de ces hosties miraculeuses devenues un symbole national), l'objectif de cet ouvrage est de faire connaître aux catholiques de Bruxelles un miracle eucharistique authentifié par les plus hautes autorités ecclésiastiques pendant plus de 600 ans (documents historiques, pontificaux et épiscopaux à l'appui) et vénéré dans les rues de Bruxelles ainsi que dans sa cathédrale pendant plus de 6 siècles (ses 20 vitraux géants en font le récit) : parce que les catholiques de Bruxelles ont le droit de connaître leur histoire (même si leurs autorités et la CNCJ préfèrent enfouir ces pages dans l'oubli), et parce que cette mémoire pourrait raviver leur foi et leur ferveur envers chaque hostie consacrée.

Je demande que La Capitale et La Meuse diffusent l'intégralité de ma réponse et ce, en vertu de Loi sur le droit de réponse : vu la gravité des accusations infondées de votre article et me réserve, le cas échéant, le droit de déposer plainte pour diffamation.

En vous remerciant pour votre compréhension et l'attention que vous porterez à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, mes salutations distinguées.

Véronique Hargot-Deltenre